



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

Communiqué

Pour diffusion immédiate

PANDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)

Sainte-Martine, le 24 mars 2020 – À la suite de l’annonce faite hier le 23 mars, par le gouvernement du Québec, de réduire au minimum, à compter du mercredi 25 mars à 00 :01 et jusqu’au 13 avril 2020, l’ensemble des services et activités qui ne sont pas prioritaires, la Municipalité de Sainte-Martine annonce la fermeture partielle de ses bureaux municipaux et de ses aires de jeux et autres installations extérieures de loisirs. Un niveau d’opérations minimum sera maintenu afin d’assurer que certains services municipaux essentiels se poursuivent. Les directives de la santé publique afin de limiter la propagation de la COVID-19 continuent d’être appliquées au sein de l’organisation municipale.

QUELS SERVICES SONT MAINTENUS

Les parcs demeurent accessibles à l’exception du parc des Copains et de la piste de vélocross qui sont complètement fermés. La Municipalité rappelle qu’aucun rassemblement n’est permis dans ces lieux publics. L’ensemble des installations qui se trouvent dans les parcs sont fermées (aires et modules de jeux, installations sanitaires, etc.). « Il est recommandé de sortir, de faire une promenade, de prendre l’air. C’est possible de le faire en gardant une distance minimale de deux mètres avec les gens qui n’habitent pas sous notre toit. Profitons du printemps qui s’amène tout en continuant d’observer les mesures d’hygiène », mentionne la mairesse Maude Laberge.

L’accès à tous les bâtiments municipaux demeure restreint exclusivement aux employés municipaux (bibliothèque municipale, centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins, ateliers municipaux, hôtel de ville). Le service aux citoyens se fera uniquement par téléphone au 450 427-3050, poste 221 ou par Internet à info@municipalite.sainte-martine.qc.ca. Certains services non essentiels, tels que l’émission des permis et l’écocentre, sont suspendus à compter d’aujourd’hui. Les bureaux de l’hôtel de ville seront fermés les jeudis et vendredis, les demandes seront alors traitées le jour ouvrable suivant. Pour toute urgence, la population est invitée, comme à l’habitude, à composer le 9-1-1.

L’équipe municipale continue de travailler afin d’offrir des services de divertissement à distance. Une programmation d’activités à faire en ligne sera diffusée au cours des prochains jours. Les citoyens et citoyennes sont invités à rejoindre le groupe Facebook : Je m’active à Sainte-Martine. « Cette plateforme, ce veut un outil qui nous permettra d’assister à des activités organisées et pourquoi pas un

endroit où nous pourrions échanger virtuellement sur des sujets plus légers en ces temps difficiles », ajoute la mairesse Laberge.

ACHAT LOCAL ET SOUTIEN ÉCONOMIQUE

« Nous tenons à offrir notre soutien aux entreprises et organismes de Sainte-Martine qui vivent des moments difficiles durant cette crise », mentionne Maude Laberge. Les entreprises ou organismes qui souhaitent transmettre de l'information à la population afin d'encourager l'achat local, sont invitées à identifier la page de la Municipalité de Sainte-Martine dans leurs publications Facebook. Celles-ci pourront ensuite être partagées aux abonnés du compte municipal. De plus, les détails concernant les heures d'ouverture pourront être ajoutés sur le site Internet de la Municipalité. L'information doit être transmise par courriel à communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca.

OÙ TROUVER L'INFORMATION

La Municipalité rappelle à la population l'importance de se tenir informé de l'état de la situation. Le meilleur moyen pour le faire est de consulter régulièrement le site Internet www.quebec.ca/sante. N'hésitez pas à composer le 450 644-4545 si vous souhaitez obtenir plus de précision au sujet de la pandémie.

- 30 -

Source :

Audrey Caza

Responsable des communications

communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca

450 427-3050 poste 241